

le 10/10/2007,

Première Journée nationale des *dys*

" donnons la parole aux dys !"

Les dys en Ile et Vilaine

COLLEGE

(dispositif de l'Adoration)

- Quand signaler un trouble dys ?

Les parents de l'enfant ont déjà fait poser le diagnostic et après inscription validée, l'enfant entre dans le dispositif d'aide.

Si ce n'est pas le cas et que l'équipe éducative a des suspicions, nous contactons rapidement les familles et elles prennent ou non la décision de faire passer un bilan orthophonique .Cela peut se faire aussi par le biais du médecin scolaire.

- Qui coordonne la mise en place des aménagements pédagogiques ?

Le chef d'établissement en lien avec le professeur « référent » et l'équipe pédagogique.

- Comment communiquer avec l'enseignant ?

En prenant rendez-vous chaque fois qu'il est nécessaire.

- Comment suivre l'évolution de l'enfant ?

L'équipe enseignante se réunit régulièrement pour coordonner les actions mises en place autour de l'enfant et en évaluer la pertinence. Les parents prennent contact avec l'équipe enseignante.

Les parents jouent un rôle essentiel : ce sont eux qui voient leurs enfants travailler, qui les aident. Pendant les rencontres/bilans : ils peuvent donc faire remonter aux enseignants les difficultés rencontrées à l'école mais aussi à la maison et suggérer des aménagements possibles.

Des bilans avec les équipes de soin : orthophonistes, médecins, médecin scolaire permettent une meilleure personnalisation des aménagements adaptés à chaque enfant.

